



MÉMOIRE
PRÉSENTÉ PAR
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES
À PROPOS DU
DOCUMENT DE CONSULTATION INTITULÉ
"FAIRE AVANCER L'ÉCOLE"

Montréal, décembre 1993

3285, boul. Cavendish
Suite 562
Montréal, Québec
H4B 2L9

[L'histoire nous enseigne que les changements ont eu lieu graduellement (à quelques exceptions près), donnant ainsi aux peuples l'occasion de les accueillir et de s'y adapter au cours d'une certaine période de temps. De nos jours, le changement constitue la nouvelle constante de l'histoire. Nous sommes forcés de nous adapter à des situations en train de se dérouler. "Bien que les peuples savent qu'un changement a lieu, ils ont de la difficulté à en connaître la situation."] [Trad.]

Arthur J. Cordell, The Uneasy Eighties: The Transformation to an Information Society, Conseil des sciences du Canada.

Introduction

La Fédération québécoise des Associations Foyers-Écoles (FQAFE) a été fondée en 1944 pour regrouper les associations foyers-écoles locales dont certaines existaient depuis les années 20. Cet organisme parental indépendant, composé de bénévoles, représente environ 5 000 familles dont la majorité proviennent de la collectivité anglophone de la province. De plus, il existe environ une centaine d'autres groupes parentaux et éducatifs, par exemple des écoles privées, des comités d'école et autres qui sont affiliés à la FQAFE. Les parents oeuvrant à titre de bénévoles sont présents dans les associations foyers-écoles locales, à l'organisation provinciale et, à l'échelle nationale, à la Fédération canadienne des Associations Foyers-Écoles.

L'un des objectifs de ces associations est d'aider à façonner l'opinion publique de façon à ce qu'elle accueille les réformes et l'amélioration de l'éducation des enfants. C'est pourquoi nous sommes très heureux de pouvoir présenter ce mémoire au ministère de l'Éducation à la suite de la publication du document de consultation intitulé "Faire avancer l'école".

Ce document a été étudié avec grand intérêt par le comité éducatif de la FQAFE. Nous félicitons le ministère pour avoir mis l'accent sur les préoccupations à l'ordre du jour dans le domaine de l'éducation et pour avoir présenté des propositions tenant compte des inquiétudes de la population. Toutefois, la FQAFE n'a pu faire participer les associations foyers-écoles locales à la rédaction de ce mémoire, à cause du bref laps de temps attribué au processus de consultation.

Pour marquer l'intérêt et l'engagement de la FQAFE dans le domaine de l'éducation, nous avons joint à cette réponse diverses résolutions et d'autres renseignements pertinents.

Nous répondons aux propositions et aux plans d'action du ministère dans l'ordre du document de consultation. Toutefois, nous soulignons qu'en traitant les propositions et les questions posées dans la deuxième partie de ce document, il faut absolument tenir compte de la notion de profils de sortie. En effet, il nous semble que la collectivité québécoise, que ce soit dans le milieu de l'éducation, dans le domaine des affaires, dans le secteur culturel, etc., pourrait définir de concert un ensemble réaliste et adéquat de profils de sortie qui permettraient d'établir une base plus solide pour donner suite aux propositions et aux actions visant à les mettre en vigueur.

Première proposition Renforcer l'enseignement du français, langue maternelle, en mettant davantage l'accent sur le français écrit et sur les structures de la langue.

La FQAFE appuie totalement cette proposition. Toutefois, les mesures proposées pour mettre en vigueur cette proposition ne tiennent pas compte du fait que l'apprentissage de la langue écrite n'aura d'utilité aux yeux de l'étudiant que s'il doit mettre à profit ses connaissances dans des situations autres que celle d'un cours de langue. Les mesures correctrices envisagées doivent être appuyées par l'obligation faite à l'étudiant d'utiliser le français dans d'autres cours. La plupart des plaintes concernant la faiblesse des aptitudes à l'écriture proviennent du fait que l'expérience gagnée par l'étudiant à l'école secondaire dans le domaine de la rédaction d'une dissertation portant sur un sujet historique ou d'un rapport scientifique en bonne et due forme est minime. Nous pouvons admettre qu'un étudiant qui fait preuve des connaissances nécessaires et peut discuter d'un sujet ne devrait pas être pénalisé s'il commet de légères erreurs d'écriture. Toutefois, il incombe à tous les professeurs de faire en sorte que les étudiants soient mis au courant de leurs erreurs.

Action 1 Donner, au moment de l'évaluation, plus de poids à la langue écrite et plus de responsabilités aux enseignants et enseignantes.

La FQAFE convient qu'il faut donner plus de responsabilités aux enseignants. Toutefois, elle n'est pas d'accord pour accorder plus de poids à la rédaction dans la note globale de l'épreuve de français de 5^e secondaire. En effet, les examens écrits ont tendance à mettre l'accent sur le rapport entre l'expression écrite, et en particulier la littérature, et la rédaction. L'apprentissage de la langue par les étudiants provient de nombreuses sources, le mot écrit en étant une parmi d'autres. La télévision, les vidéos, les jeux informatisés, les chansons populaires et les magazines jouent un rôle important dans le perfectionnement de la langue. Il ne faut pas sous-estimer leur influence ni leur rôle d'outil d'apprentissage. Bon nombre d'étudiants ne s'intéressent pas à la littérature ; aussi, dans leur cas, elle s'avère un outil inefficace pour l'acquisition d'aptitudes à l'écriture convenables. Si nous voulons vraiment augmenter le nombre d'étudiants qui quittent l'école secondaire en possession de bonnes aptitudes à l'écriture, il faut utiliser tous les médias auxquels les étudiants sont exposés en dehors de la salle de classe dans le cadre d'un cours d'arts du langage donné dans la langue maternelle.

Il existe d'autres mesures qui renforceront la qualité de la langue écrite. Le Ministère doit renforcer l'importance de l'écrit en exigeant des réponses écrites aux autres examens officiels du 4^e et

du 5^e secondaire. Les enseignants doivent avoir les aptitudes nécessaires pour adapter leur enseignement aux différentes manières d'apprentissage des étudiants et savoir tirer des exemples de tous les médias dans le domaine de la langue.

Action 2 Faire passer une épreuve ministérielle d'écriture à la fin de la 3^e année du secondaire.

et

Action 3 Mettre à la disposition des enseignantes et des enseignants une épreuve diagnostique d'écriture, applicable au début de la 5^e année du primaire et de la 4^e année du secondaire.

La FQAFE convient qu'il faudrait mesurer les réalisations des étudiants par rapport aux attentes à un niveau donné. Des épreuves diagnostiques périodiques jouent un rôle important. Nous appuyons le principe d'une épreuve diagnostique préparée par le Ministère, passée à la fin de la troisième année du secondaire. Toutefois, elle devrait être assujettie de certaines conditions. En effet, toute épreuve à ce niveau ou à tout autre niveau inférieur au 5^e secondaire doit seulement être de nature diagnostique ; elle doit être corrigée à l'école ; elle ne doit jamais être utilisée pour orienter les étudiants vers des programmes spécifiques du second cycle ; elle ne devrait être mise en vigueur que si le Ministère a fait part antérieurement des attentes à ce niveau et fournit les paramètres nécessaires au travail des étudiants. Si l'on souhaite que les résultats de ces épreuves servent à réévaluer le cours, il reviendrait aux enseignants de les utiliser pour faire les recommandations portant sur le changement.

Si l'on fait passer une épreuve diagnostique à la fin du 3^e secondaire, il serait inutile d'en faire passer une au début du 4^e secondaire. Il faudra choisir l'une ou l'autre. L'opinion des enseignants à ce sujet jouera un rôle essentiel. Le ministère pourrait envisager de faire passer l'épreuve diagnostique au milieu de la troisième année du secondaire. De cette façon, l'étudiant pourrait mieux évaluer son niveau avant de faire ses choix relatifs au 4^e et 5^e secondaire.

Deuxième proposition Renforcer l'apprentissage de la langue seconde

La FQAFE est absolument d'avis qu'il faut améliorer l'apprentissage de la langue seconde. Au moment où la collectivité aura défini un profil de sortie en rapport avec le 5^e secondaire, elle sera mieux placée pour juger si les mesures avancées sont pertinentes.

Action 4 Garantir un temps minimal pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire.

La FQAFE est entièrement d'accord avec cette disposition. Toutefois, les régimes pédagogiques existants précisent déjà les périodes de temps allouées à l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, mais le Ministère avoue qu'elles ne sont pas respectées. C'est pourquoi nous nous demandons comment le Ministère envisage de le faire dans le cadre proposé.

Action 5 Promouvoir la formule de l'enseignement intensif au primaire.

et

Action 6 Tirer parti de la possibilité d'organiser des classes d'immersion en langue anglaise et des échanges interlinguistiques.

Ces deux dernières mesures donnent l'occasion aux écoles locales d'augmenter le nombre d'heures d'apprentissage de la langue anglaise des élèves du primaire. Nous sommes d'accord avec ces deux mesures. La décision d'y donner suite et la manière de le faire est laissée à la discrétion des écoles locales et des commissions scolaires. Aussi, nous suggérons que le Ministère permette également que l'on utilise les heures supplémentaires pour débiter le niveau 1 de l'apprentissage de l'anglais, étant convenu que cette présentation se fera oralement uniquement et qu'il n'y aura pas plus de deux heures par semaine consacrées à cette activité. Les écoles situées dans des collectivités où l'anglais est peu ou pas utilisé devraient recourir à des activités multimédia pour stimuler l'apprentissage.

Action 7 Accroître la compétence des professeurs d'anglais, langue seconde.

Le perfectionnement des cours donnés dans le cadre du baccalauréat en éducation aux enseignants spécialisés, ainsi que l'embauchage d'enseignants compétents sont des solutions à long terme qui amélioreront l'enseignement de l'anglais, langue seconde. Toutefois, elles n'auront pas d'impact immédiat à une époque où il existe un excédent d'enseignants et, dans certains domaines, une baisse des inscriptions. À titre de mesure immédiate, nous suggérons d'offrir aux professeurs d'anglais, langue seconde, actuels les moyens de perfectionner leurs aptitudes. Si le Ministère prend réellement à coeur l'amélioration de l'enseignement

de l'anglais, il devrait rendre obligatoire le perfectionnement en cours de carrière.

Action 8 Reconnaître, au moment de la sanction des études, deux niveaux de performance dans la langue seconde.

Nous nous demandons ce qu'a l'impact de ces deux niveaux de performance sur le cheminement post-secondaire des étudiants ou dans leur métier. Nous suggérons toutefois que les étudiants excellant dans le domaine de la langue seconde aient l'autorisation de rédiger les examens appropriés dans leur langue maternelle, qu'elle soit française ou anglaise. Une telle mesure permettrait non seulement de repérer les étudiants qui présentent d'excellentes aptitudes à l'écrit et à l'oral, mais apaiserait également les immigrants anglophones obligés de s'inscrire à l'école française.

Troisième proposition Accentuer, tout au long du primaire et du secondaire, la visée d'une formation générale de bon niveau

Le texte de cette proposition donne une nouvelle définition de la formation générale qui est l'alphabétisation au service du citoyen, c'est-à-dire avoir les compétences pour fonctionner dans son environnement - la maison, l'école, le milieu de travail, la collectivité, le monde. Ces capacités d'alphabétisation, c'est-à-dire de lecture et d'écriture, permettent à une personne de vivre pleinement, de se nourrir, de se vêtir, de s'abriter, de s'éduquer et de se recycler ; de travailler ; d'assurer le bien-être d'une famille ; de contribuer à la société. Il est essentiel que tous les étudiants acquièrent des compétences plus élevées pour vivre dans la nouvelle société du savoir et de la technique. Il est plus important que jamais d'encourager une attitude positive envers l'apprentissage, tant du point de vue social qu'économique, éducatif que culturel. À une époque où le changement est de mise, les parents veulent que les enfants apprennent à s'adapter, à faire preuve de créativité et de souplesse dans un environnement en évolution rapide. De nos jours, l'école n'est plus la mais l'une des principales sources d'apprentissage.

Action 9 Mettre au point un "profil de sortie" réaliste et fonctionnel, indiquant les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être caractéristiques d'un élève à la fin du primaire et du secondaire.

Les médias multidimensionnels dont la présence se fait sentir à la maison et dans la collectivité fournissent aux étudiants une foule d'informations et de connaissances qui, souvent, font concurrence aux programmes d'enseignement en vigueur dans nos écoles. L'organisation, l'analyse, la synthèse et l'interprétation de ces immenses ressources dont dispose l'étudiant figurent parmi les compétences les plus précieuses dont l'étudiant aura besoin pour vivre. Tout le programme éducatif doit faire la démonstration des habiletés de jugement, de recherche de solutions et de prise de décisions. La notion de "résultats démontrés" décrite dans la partie consacrée au profil de sortie est excellente. En effet, le profil de sortie force tous les intéressés à concevoir un programme éducatif dont le but est de préparer un étudiant à la vie plutôt qu'à le préparer seulement à étudier davantage.

L'évolution de notre population exerce également une influence sur le programme éducatif. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le profil de sortie doit tenir compte de la réalité et des besoins d'une société multiculturelle et pluraliste en croissance.

La FQAFE appuie le principe du profil de sortie. Tout comité de "sages" formé pour définir un profil de sortie réaliste et fonctionnel devrait rassembler le plus vaste éventail de personnalités possibles provenant de toute la collectivité. Il

faudra s'efforcer d'obtenir la participation des secteurs d'emploi les plus petits et des différentes régions de la province pour que les citadins et les ruraux aient voix au chapitre.

Quatrième proposition Répartir les cinq années du secondaire sur un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans.

Action 10 Modifier, dans le régime pédagogique du secondaire, la répartition des cycles d'études.

Pour la plupart des étudiants, le 3^e secondaire est une année clé. En effet, à ce moment, les éléments physiques, sociaux et psychologiques ont une importance sans précédent. Toutes les autres composantes de leur vie, notamment leurs études, ont tendance à être reléguées au deuxième rang.

Nous sommes d'accord avec la proposition de modifier la répartition des cycles d'études dans le régime pédagogique du secondaire, mais la plupart des avantages conférés par cette mesure seront perdus si l'on ne définit pas clairement le profil de sortie de 3^e secondaire qui permettra à l'étudiant de tirer parti du plus fort niveau d'autodiscipline qui lui est demandé et des choix à faire au 4^e et au 5^e secondaire.

Cinquième proposition Marquer les traits caractéristiques du premier cycle du secondaire.

Action 11 Procéder, au premier cycle du secondaire, à la formation de groupes d'élèves stables sous la responsabilité principale d'un "titulaire" ou d'un "tuteur".

À notre avis, cette mesure ne s'imposait pas. En effet, les écoles locales devraient avoir la responsabilité de la répartition des classes et de l'affectation des enseignants. Toutefois, nous pensons que les étudiants du premier cycle doivent avoir un sens d'appartenance et que tous les enseignants du premier cycle devraient être responsables du soutien et du bien-être en général d'un groupe d'étudiants donné.

Sixième proposition Accroître la diversification des cours en 4^e et 5^e secondaire.

Il faut que les cours en 4^e et 5^e secondaire offrent aux étudiants la possibilité d'explorer des champs d'intérêt autres que ceux qui peuvent convenir à leur profil de carrière éventuel. Nous sommes d'accord avec le principe de la diversification ; toutefois, toute mesure prise aujourd'hui par le Ministère doit tenir compte des changements de demain. Après avoir déterminé un profil de sortie de l'étudiant qui quitte l'école secondaire, il faudra probablement examiner les cours disponibles et leur teneur à tous les niveaux d'études.

Action 12 Proposer un regroupement des matières à option par grands "champs" du savoir.

Nous avons de la difficulté à comprendre comment ce principe des champs profitera à l'étudiant. L'absence de diversification que l'on retrouve à l'heure actuelle dans bon nombre de programmes ne provient pas du manque de disponibilité d'autres cours mais repose sur une idée préconçue de la part de l'étudiant, des parents et, dans bien des cas, de l'école, voulant que certains cours soient nécessaires pour être admis au CÉGEP. Nous reconnaissons que certains parents et enseignants pensent qu'un étudiant capable ne peut commencer trop tôt à étudier les sciences. Toutefois, nous pensons que le 4^e et le 5^e secondaire devraient toujours offrir à l'étudiant une voie d'exploration de divers champs d'intérêt et devraient inclure des cours touchant à différents domaines qui donneront à l'étudiant une image réaliste des conditions exigées pour des études approfondies dans le champ choisi. Nous sommes d'avis que la spécialisation commence seulement au CÉGEP.

Le Ministère suggère que chaque commission scolaire décide des champs d'études qu'elle offrira en fonction de ses ressources. Nous pouvons accepter le fait qu'une petite commission scolaire ou qu'une commission dont les écoles secondaires qui en relèvent sont petites se doit de limiter le choix des options même maintenant. Il faudrait encourager les écoles secondaires relevant de ces commissions à explorer les possibilités d'emploi futures offertes dans la collectivité. Nous appuierons sans réserve le principe d'offrir un champ de cours améliorant les possibilités d'emploi éventuelles des étudiants. De cette façon, on pourrait utiliser le savoir-faire de la collectivité pour améliorer les programmes.

Dans une région urbaine où les étudiants peuvent avoir accès à plus d'une école, le principe de la spécialisation des commissions scolaires nous inquiète. En effet, faut-il qu'une commission scolaire ayant plusieurs écoles secondaires puisse décider de ne pas offrir le champ des arts dans l'une d'elles! Ce principe, même si on l'observe au niveau de l'école, pourrait causer des problèmes s'il force les étudiants à changer d'école à la fin du 3^e

secondaire pour prendre des cours optionnels relevant par exemple du champ des langues ou des sciences. Il est important, s'il n'y a aucune spécialisation, que, dans la limite des ressources, on ne limite pas indûment les choix offerts à l'étudiant. Qu'il y ait des champs ou non, il faut que les enseignants élargissent leurs connaissances des possibilités d'emploi offertes aux étudiants après qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Il faudrait qu'il y ait une communication constante et étroite entre les enseignants, incluant les enseignants du primaire et les employeurs. Il faudrait que tous les enseignants dans une collectivité donnée connaissent les besoins ultérieurs de cette collectivité et en tiennent compte dans leur enseignement.

Action 13 Poursuivre le travail d'élagage des cours préalables du collégial

La FQAFE est d'accord avec cette mesure. Elle aiderait également les étudiants qui sauraient ainsi quels sont les cours requis pour être admis dans les différents profils du CÉGEP. Ces renseignements devraient être communiqués aux étudiants au moment de leur inscription aux cours du 4^e secondaire. Tous les enseignants doivent participer à l'éducation d'appoint en ce qui a trait à la transition scolaire et sociale à un niveau d'éducation supérieure.

Action 14 Varier les approches pédagogiques, à l'intérieur du cadre de la formation générale offerte aux jeunes de 4^e et 5^e secondaire.

Nous nous étonnons que le Ministère trouve nécessaire d'inclure une telle mesure dans ce document. Elle devrait déjà être en vigueur dans toutes les classes et pas seulement au 4^e et 5^e secondaire! Étant donné la nécessité d'un perfectionnement professionnel et d'un apprentissage continu, il faut que les enseignants renouvellent constamment l'intérêt qu'ils portent à leurs tâches. Il existe de nombreux nouveaux outils, particulièrement dans le domaine des techniques de l'information, dont les enseignants ne font pas usage dans les salles de classe.

Septième proposition Réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Il s'agit d'une bonne proposition. Si le 1^{er} cycle comprend désormais le 1^{er}, le 2^e et le 3^e secondaire et constitue dorénavant la période où l'apprentissage de base de l'école secondaire a lieu, tous les étudiants entreraient au 4^e secondaire sur un plan d'égalité. Nous pensons que l'une des causes du décrochage est le "bagage" acquis par certains étudiants à la fin du 3^e secondaire. En effet, certains ont si peu d'unités qu'ils ne voient pas la nécessité de poursuivre leurs études.

Action 15 Inscrire les règles de sanction proposées dans le régime pédagogique du secondaire.

La FQAFE est d'accord avec les mesures proposées. Toutefois, nous souhaiterions ajouter certains commentaires concernant les cours du 4^e et du 5^e secondaire. Nous pensons que les cours d'histoire du 4^e secondaire doivent absolument faire l'objet d'une révision. Notre savoir actuel doit dépasser de loin le contenu du cours actuel. Nous constatons également qu'on n'exige plus de note de passage en formation morale et religieuse. L'imposition d'une note de passage dans ce cours à l'heure actuelle banalise le cours, les enseignants ne veulent pas que les résultats des étudiants dans ce domaine les empêchent d'obtenir leur diplôme d'école secondaire. Nous pensons cependant que tous les étudiants devraient être forcés à suivre ce cours chaque année. S'il est bien dispensé, il enseigne bon nombre de valeurs culturelles.

Action 16 Revoir le contenu des programmes de mathématiques de 4^e et 5^e secondaire.

La FQAFE est tout à fait d'accord avec cette mesure. À notre avis, le cours de mathématiques décrit dans ce texte devrait être suivi par tous les étudiants. En outre, la note de passage devrait être exigée pour ce cours afin d'obtenir le diplôme d'école secondaire. De nos jours, tous les étudiants doivent augmenter leurs compétences en mathématiques qui jouent un rôle indispensable dans leur vie quotidienne. Nous sommes d'avis que les cours actuels offrant des concepts plus avancés et qui sont des conditions préalables à l'admission à l'étude des sciences au CÉGEP devraient le rester et être choisis comme options.

Huitième proposition Promouvoir une gestion pédagogique qui met en valeur les responsabilités professionnelles des enseignantes et des enseignants, ainsi que celles des directeurs et des directrices d'école.

La FQAFE est d'accord avec cette proposition. Toutefois, pour la rendre fonctionnelle, il faut rendre obligatoire tant pour les enseignants que pour les directeurs le perfectionnement professionnel et l'amélioration périodique des compétences.

Action 17 Donner des clés pour réinterpréter les programmes d'études actuels.

La principale clé permettant de réinterpréter les programmes d'études actuels sera le profil de sortie proposé par l'action 9. Si les enseignants détiennent la responsabilité des programmes de réinterprétation à la lumière du profil de sortie, il leur faudra participer à la définition de ce profil et à l'amélioration de leurs compétences dans ce domaine par le biais du perfectionnement professionnel. Nous sommes heureux que l'on encourage les enseignants à assumer la direction de leurs tâches professionnelles.

Action 18 Revoir le processus d'élaboration et de révision des programmes.

Le Ministère peut définir les guides pédagogiques, mais il revient aux commissions scolaires et aux écoles locales de leur donner une signification pratique plutôt que théorique. On devrait utiliser pleinement les ressources humaines et matérielles de toute la collectivité pour que ce programme fonctionne.

Dans bien des cas, les lignes directrices des programmes sont perçues comme des principes normatifs et sont donc considérées comme un obstacle à l'innovation et à la créativité. Par contre, nous n'ignorons pas que parfois les enseignants doivent dispenser des cours dans des matières où ils ont peu d'expérience. Dans ce cas, les principes directeurs du programme s'avèrent un soutien précieux. Si l'on exige que les enseignants donnent des cours qui, pour eux, sont une nouveauté, il faut qu'ils puissent obtenir un soutien. Il est également essentiel que les enseignants soient responsables de la mise à jour de leurs compétences et de l'acquisition des nouvelles habiletés nécessaires.

Action 19 Redonner aux enseignants et enseignantes une meilleure part dans l'évaluation et dans les examens

Nous pensons que les enseignants devraient jouer un rôle plus important dans le processus d'évaluation. Nous sommes également d'accord que, dans les matières où la note de passage est obligatoire, il faudrait que l'on donne un examen homogène.

Toutefois, nous sommes d'avis que la responsabilité et l'appui donné à la rédaction incombent tout autant au Ministère qu'à l'enseignant. Aussi, et l'école et le Ministère devraient préparer des examens exigeant des réponses écrites. Pour rendre l'évaluation efficace, la formation des professeurs devrait également être axée sur le perfectionnement des aptitudes à la préparation des examens.

Action 20 Appuyer les projets d'école novateurs

La FQAFE convient qu'il faudrait appuyer et encourager des projets d'école novateurs. La capacité d'entreprendre de tels projets dépendra de la disponibilité des ressources. Les écoles devraient se rendre compte que le savoir-faire de la collectivité est une ressource importante.

Action 21 Assurer la présence des enseignants et des enseignantes dans les lieux où sont prises les décisions importantes concernant leur profession.

Le Ministère semble avoir débuté la mise en application de cette mesure. Nous suggérons que les enseignants et les directeurs d'école prennent également part aux prises de décision de nature pédagogique par la commission scolaire.

Action 22 Favoriser la diversification des tâches du personnel enseignant

La FQAFE est d'accord avec cette mesure. Il faut non seulement que les enseignants fassent preuve de plus de souplesse dans leurs tâches, mais également qu'on leur permette de faire preuve de souplesse.

Première question L'apprentissage de l'anglais, langue maternelle ("English Language Arts").

Selon le document, on s'est posé des questions concernant la qualité des aptitudes à l'écriture des étudiants. Il est difficile de traiter cette question sans connaître la nature des question et leur auteur. Nous ne mettons pas en doute la validité de cet énoncé ; nous recevons également des critiques concernant les aptitudes à l'écriture des étudiants. Toutefois, il est difficile de discuter des solutions éventuelles sans connaître la nature exacte du problème. Faut-il que le pourcentage des étudiants quittant l'école avec de bonnes aptitudes à l'écriture reste le même alors qu'en offrant un accès quasi universel à l'enseignement supérieur (au CÉGEP du moins), les professeurs de CÉGEP et d'université ont davantage d'étudiants et, par conséquent, un plus grand nombre dont les aptitudes à l'écriture sont moins bonnes! S'agit-il d'une détérioration générale de l'écriture au cours des dix, vingt, cinquante dernières années? Est-ce un signe que notre nouvelle société basée sur la technologie exige qu'un plus grand nombre de personnes écrivent mieux?

L'analyse de cette question doit se faire à la lumière des nouveaux besoins en écriture exigés après l'école. Quel est le profil de sortie d'un étudiant d'une école anglaise? Quels sont les besoins en ce qui a trait aux compétences en langue anglaise d'une personne qui a décidé de poursuivre ses études, qui est formée à un emploi ou qui débute un emploi?

Question 1.1 Est-il opportun d'introduire des épreuves ministérielles d'écriture en vue de mieux connaître la performance des élèves en anglais, langue maternelle?

Le document indique qu'on observe un faible taux d'échec en anglais, langue maternelle à la fin du secondaire. De plus, le document précise qu'il y a un écart entre les résultats des épreuves corrigées localement et ceux qui sont corrigés par le Ministère. Cela signifie donc que les enseignants et le Ministère utilisent des normes d'évaluation différentes. Le problème doit être résolu en tout premier lieu entre le Ministère et le Secondary Language Arts Committee.

Nous admettons sans difficulté que l'on utilise comme norme et comme aide aux étudiants un examen diagnostique préparé par le Ministère. Toutefois, nous n'appuyons pas cette mesure si on l'utilise pour comparer les établissements ou si les résultats obtenus par l'étudiant à la suite de cet examen ont été ajoutés sous quelque forme que ce soit à la note officielle de l'étudiant pour l'année en question. Tout examen du genre doit traduire le profil de sortie prédéterminé dans le domaine de l'anglais, langue maternelle (English Language Arts) pour l'année.

Deuxième question La détermination des contenus prioritaires et le rééquilibrage de la grille-matières.

Voici un autre domaine où il faut d'abord discuter du profil de sortie. Après avoir établi les aptitudes et les capacités exigées de l'étudiant au moment où il quitte l'école secondaire, on pourra mieux juger des priorités. Les questions concernant ce sujet sont prématurées en ce moment.

Toutefois, notre discussion sur le sujet a soulevé les points suivants qu'à notre avis, il est important de souligner en ce moment.

Question 2.1 Est-il toujours opportun de maintenir obligatoires certains cours?

Les cours dont il est question dans ce document sont ceux dont le contenu chevauche, du moins en partie, celui d'autres cours. Il est important que le programme soit perçu comme un tout et que la division entre les cours n'ait pour but que de faciliter l'apprentissage en regroupant des sujets connexes. Les personnes chargées d'établir le programme dans des matières connexes devraient se consulter pour éviter le double emploi... On pourrait certainement réduire le nombre de cours sans mettre en danger le contenu. L'éducation au choix de carrière devrait être faite par les enseignants qui établiraient le lien entre les principes enseignés et le type d'emploi exigeant la connaissance de ces mêmes principes. On devrait présenter aux étudiants de nombreuses possibilités de carrière et non celles qui les intéressent à un moment donné.

Certains cours devraient rester obligatoires. La formation morale et religieuse et l'éducation physique contribuent énormément à l'épanouissement moral, spirituel, psychologique et physique de l'étudiant.

Question 2.4 Doit-on revoir la séquence de l'enseignement obligatoire des sciences de la nature au secondaire?

Nous n'avons pas les connaissances nécessaires pour déterminer si la séquence actuelle ne convient pas. Par contre, nous pensons que les étudiants doivent acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires à l'utilisation des ordinateurs et des autres techniques d'information qu'il faudra intégrer à tous les cours. Il s'agit d'un domaine où le système scolaire traîne derrière la société. Il est essentiel que les programmes de formation des professeurs leur confèrent les aptitudes leur permettant d'utiliser la technologie moderne et que l'on offre des cours d'appoint aux enseignants déjà en poste.

Troisième question L'accès aux formations professionnelles pour les jeunes.

Question 3.1 Doit-on permettre aux jeunes de moins de 16 ans de s'inscrire à certains programmes de formation professionnelle?

Pendant trop longtemps, la formation professionnelle a été le parent pauvre du système d'éducation. À l'heure actuelle, elle est l'une des principales avenues menant à des carrières hautement rémunérées et exigeant la prise de responsabilités. Les étudiants se doivent de choisir leur carrière de façon responsable et en toute connaissance de cause. Toutefois, nous pensons qu'il ne faut pas leur mettre inutilement des bâtons dans les roues. Le Ministère semble considérer que le 3^e secondaire marque une étape à la suite de laquelle les étudiants suivent des cours différents qui correspondent à leurs goûts. Nous pensons que si les étudiants répondent aux exigences d'inscription à des cours de formation professionnelle, on ne devrait pas tenir compte de leur âge.

Question 3.3 Doit-on faciliter aux élèves inscrits en formation professionnelle la possibilité de poursuivre simultanément leur formation générale?

Le Ministère devrait envisager la révision des conditions exigées pour l'obtention du diplôme de l'école secondaire de façon à ce que si un étudiant choisit la formation professionnelle au second cycle, il pourra obtenir ce diplôme. Il faudra l'encourager à continuer à suivre les cours obligatoires pour obtenir un diplôme et l'on devrait tenir compte des cours de chaque programme de formation professionnelle dans l'octroi du diplôme d'école secondaire. En d'autres mots, les étudiants devraient pouvoir continuer des études post-secondaires ou travailler après avoir choisi l'une des avenues éducatives menant au diplôme d'école secondaire.

Question 3.4 Doit-on offrir de nouveaux programmes de formation professionnelle pour des occupations de faible complexité?

La plupart des occupations de faible complexité se trouvent dans le secteur des services occupant une place importante et croissante dans l'économie. Ces postes exigent de fortes aptitudes en communications. Les programmes de formation professionnelle sont nécessaires. Toutefois, il faut que les parents et les étudiants soient mieux mis au courant pour qu'on leur "vende" leur efficacité. Il faut également que tous les programmes du second cycle aient la même valeur. En effet, on ne doit pas se servir de la diversité offerte pour y "parquer" les étudiants moins doués.

Quatrième question L'évaluation et l'imputabilité de l'école

Question 4.1 Doit-on faire en sorte que l'évaluation et la reddition de compte s'effectuent sur tous les éléments importants de la vie scolaire?

La FQAFE accueillerait avec plaisir un système d'évaluation quinquennale des écoles. Cette évaluation aurait un but formateur et, par la même occasion, permettrait de comparer l'évaluation actuelle de l'école avec les évaluations antérieures. Elle indiquerait également le degré d'adéquation des étudiants et des profils de sortie. Les résultats pourraient être communiqués à la collectivité scolaire et à la commission scolaire.

Nous aimons la suggestion voulant que les écoles produisent un rapport annuel destiné aux parents. L'évaluation devrait inclure un compte rendu de la manière dont l'école a rempli sa mission éducative. Celui-ci serait présenté tout d'abord au comité scolaire et à l'association locale foyers-écoles puis remis aux parents à la fin de l'année.

Conclusion

La FQAFE souligne que la réussite dans le domaine de l'éducation et la qualité de l'apprentissage qui sont les deux objectifs mentionnés dans l'introduction ne peuvent être atteints que si toutes les personnes en cause, à savoir les parents, les étudiants, les enseignants, les directeurs, les commissions scolaires et la collectivité sont mises à contribution. Les nouvelles technologies de l'information ont fait déborder l'éducation du cadre de l'école. La société commence à peine à saisir la réalité des implications en rapport avec les aptitudes perfectionnées qui permettent de s'adapter à une société axée sur la technologie. Si les niveaux de connaissance doublent tous les dix-huit mois et qu'on accorde plus de valeur aux aptitudes mentales qu'aux aptitudes manuelles, quels moyens prenons-nous, à titre d'adultes, pour répondre aux besoins de nos enfants dans cet environnement à la fois dynamique et exigeant?

Nous sommes d'accord qu'il faut s'occuper immédiatement de la qualité de l'apprentissage des étudiants à l'école secondaire. Toutefois, nous faisons la mise en garde suivante : les solutions à court terme auront peu de chances de réussir jusqu'au moment où on examine la situation existante dans les milieux d'apprentissage. La théorie des blocs d'apprentissage, qui débute à la maison pour se poursuivre à l'école en suivant le cheminement imposé, c'est-à-dire primaire, secondaire et autres, doit faire l'objet d'une nouvelle analyse avant que l'on ne puisse trouver des solutions efficaces.

La FQAFE recommande fortement que le Ministère accorde priorité à des discussions ouvertes sur la notion de profil de sortie à tous les niveaux de formation, y compris la formation professionnelle, et dans le secteur des écoles privées et publiques. Ainsi, la collectivité entière participera à la définition de la mission de l'école au nom des étudiants et de leur avenir. La FQAFE se fera un plaisir de participer à la discussion.



INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

UNE DÉFINITION DE L'ALPHABÉTISATION

L'alphabétisation varie selon le temps et le lieu. Dans le monde occidental, l'alphabétisation a, par tradition, signifié la capacité de lire et d'écrire. Une définition générale de l'alphabétisation est «l'habilité de fonctionner de façon efficace dans son environnement».

Être alphabétisé dans un monde technologique est considérablement plus complexe et de plus grande envergure que la simple capacité de lire et écrire.

De nos jours, l'alphabétisation se compose de multiples facettes. La personne alphabétisée est capable de lire, de comprendre et d'évaluer l'information imprimée en toutes lettres, à l'écran, à l'ordinateur et par le biais des arts. La personne alphabétisée peut aussi exprimer de l'information, des idées et des sentiments sous ces formes.

La personne alphabétisée est capable de comprendre la construction qui fut introduite comme une réalité dans un «texte» sous l'une des formes multiples, et comment la réalité du lecteur ou de la lectrice influence l'interprétation d'un texte.

La personne alphabétisée a conscience de la façon dont l'environnement socio-culturel qui lui a été légué forme la compréhension de ce qu'elle perçoit.

La personne alphabétisée a conscience des processus de pensée et d'apprentissage : des siens et de ceux des autres tout à la fois.

Enfin, la personne alphabétisée possède une pensée critique et peut communiquer de façon efficace; elle est capable d'utiliser une compréhension élargie du monde afin d'améliorer ses relations.



LE PARTENERIAT FAMILLE-ÉCOLE

Pourquoi les parents doivent-ils participer?

Tous les parents sont des maîtres, dont l'enseignement est sans doute le plus important pendant les premières années de l'enfant. De plus en plus, des études montrent que, lorsque les parents participent à l'éducation scolaire de leurs enfants, les accomplissements de ces derniers s'améliorent.

Les avantages

Lorsque les parents aident leurs enfants au foyer et restent en contact avec l'école, il n'y a pas que les notes qui s'améliorent. L'estime de soi et la confiance des enfants sont renforcés par la participation attentive des parents. Plus ils en savent sur leurs élèves, plus les maîtres seront efficaces. Et les parents renseignés font des avocats valables pour l'amélioration des systèmes et des ministères de l'éducation.

Que peuvent faire les parents?

Le sens commun aussi bien que la recherche courante confirment ce que les parents savent déjà. En premier lieu, l'apprentissage au foyer est crucial pour l'effort que fera l'enfant à l'école. En second lieu, parler aux maîtres et prendre part aux activités scolaires peut avoir des répercussions directes sur l'apprentissage, le comportement et les attitudes de l'enfant.

Au foyer, les parents peuvent facilement créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et le comportement scolaire:

- Établissez un endroit calme pour les travaux scolaires;
- Surveillez les devoirs;
- Soyez positif et rassurant;
- Préparez un horaire des tâches;
- Encouragez l'usage des jeux, des lectures et des passe-temps éducatifs plutôt que de laisser les enfants flâner avec des amis ou regarder passivement la télé;
- Poussez les enfants à participer aux activités communautaires et religieuses après l'école (musique, Guides, Scouts, sports, etc.);
- Parler des émissions télévisées, des films, de la vie familiale.



Il est aussi simple pour les parents de participer à la vie scolaire de l'enfant:

- Prenez l'initiative de communiquer avec l'école et les maîtres;
- Assistez régulièrement aux entrevues avec les maîtres;
- Renseignez-vous directement sur les politiques concernant les devoirs, les procédures de bulletins de notes et les exigences requises pour le passage et l'amélioration de votre enfant;
- Assistez aux événements sportifs, académiques et autres des élèves;
- Offrez d'aider bénévolement en classe, à la bibliothèque, à la cafétéria, au gymnase, dans la cour de récréation ou lors de sorties spéciales;
- Participez aux réunions des associations foyer-école ou parents-maîtres, aux événements sociaux ou aux collectes de fonds;
- Participez dès l'élémentaire jusqu'à la fin du collégial.

La Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres oeuvre au rapprochement de la famille et de l'école pour le bien de tous les enfants.





QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS

3285 CAVENDISH BLVD., SUITE 562, MONTREAL, QUEBEC H4B 2L9 TELEPHONE: (514) 481-5619

Resolution 93/8

MEDIA LITERACY IN THE SCHOOL CURRICULUM

WHEREAS in our present society, we are bombarded by information through many forms of media, print, radio, TV, films, videos, etc.; and

WHEREAS school systems are concerned mainly with reading and writing and the critical appreciation of items presented in print; and

WHEREAS statistical studies indicate that most young people spend more time watching television, videos and film, and listening to pop music than they spend in school; and

WHEREAS there may be little or no instruction given in either media literacy or the critical appreciation of items presented in media forms other than print; and

WHEREAS the images that are used to carry the messages or story line often, in themselves, convey underlying values that need to be examined, for example, the exploitation of sexuality and the acceptance of violence.

THEREFORE BE IT RESOLVED

THAT Quebec Federation of Home and School Associations request the Minister of Education to include media literacy and appreciation skills as an essential component in the existing curricula from kindergarten to high school, so that young people will have the opportunity to recognize and evaluate the nature of the value messages conveyed overtly or subtly by the media; and

BE IT FURTHER RESOLVED

THAT Quebec Federation of Home and School Associations request the Minister of Education to ensure that the education of all teachers enables them to respond to the need of young people to be media literate; and

BE IT FURTHER RESOLVED

THAT Quebec Federation of Home and School Associations request the Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation to urge its Provincial Federations to request their Ministers of Education to act likewise.

Destination: Minister of Education, Quebec
Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation
McGill, Department of Curriculum and Instruction

For Information: University faculties of education
Association of Media Educators of Quebec
Canadian Association of Media for Educational Organizations
Candn. Radio-Television & Telecommunications Comm. (CRTC)
Quebec Association of Protestant School Boards
Fédération des comités de parents de la province de Québec
Central Parents Committee of the PSBGM

(File: Resolns\MediaLit)





QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS

3285 CAVENDISH BLVD., SUITE 562, MONTREAL, QUEBEC H4B 2L9 TELEPHONE: (514) 481-5619

RESOLUTION 90\5 LITERACY IN THE INFORMATION AGE

WHEREAS the information age and technological society demands a greater ability in reading, in writing, in handling numbers, and in critical thinking, than was required in the past, and

WHEREAS the Southam Report Broken Words indicates that 28% of Quebec adults are effectively illiterate, and

WHEREAS one in five children in Quebec is living in poverty, and there is a high correlation between poverty and illiteracy, and

WHEREAS the community has the responsibility to extend care to children who need it,

THEREFORE BE IT RESOLVED that, in an effort to support the work of the school at a time of great social change, Quebec Federation of Home & School Associations encourage the setting up of community networks called Literacy Exchanges to establish an appropriate environment that will enable young Quebecers to cope with the social, intellectual, cultural and economic demands of the world they will inherit, and

BE IT FURTHER RESOLVED that other community agencies and organizations be invited to become involved in this project, with support provided by Quebec Federation of Home & School Associations.

Destinations: Ministry of Education, Quebec
Ministry of Health & Social Affairs, Quebec
Provincial Association of Protestant Teachers
Provincial Association of Catholic Teachers
Quebec Association of Protestant School
Boards, and its member boards
Centrale de l'enseignement du Quebec
Federation des comites de parents de la
province de Quebec
Youth-serving organizations
Adult Literacy organizations
Community Service organizations
Centraide

Background:

- 1) Broken Words: Why Five Million Canadians are Illiterate - a special Southam Survey, available for \$2.00 - call The Gazette at (514) 282-2222.
- 2) The Canadian Fact Book on Poverty, June 1989 - published by the Canadian Council on Social Development, Ottawa, Ontario.
See article from The Gazette, Sept 19/89, attached to Resolution 90/6.
(File: AGM\Resol90)





QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS

2535 CAVENDISH BLVD., SUITE 212, MONTREAL, QUEBEC H4B 2Y5 TELEPHONE: (514) 481-5619

RESOLUTION 87/2 ASSESSMENT OF WRITING SKILLS OF SECONDARY V STUDENTS

WHEREAS the Direction Générale de l'évaluation et des Ressources Didactiques of the Ministry of Education has produced a proposal for testing the writing skills of Secondary V students, and

WHEREAS this test would be in addition to the Secondary V mother tongue language examination, and

WHEREAS the new Secondary English Language Arts Programme, which will have been fully implemented by 1988/89, teaches skills in the art of writing, involving writing, rewriting, editing and using all tools available, and these skills are evaluated in the Secondary V English mother tongue examination,

THEREFORE BE IT RESOLVED that Quebec Federation of Home & School Associations recommend to the Minister of Education that the Secondary V English mother tongue exam be considered a sufficient assessment of the students' writing abilities, and request the Minister of Education not to proceed, for English mother tongue students, with the Proposal for the Assessment of Writing Abilities of the Secondary V students.

Destination: Minister of Education

Copies to: Direction Générale des Programmes, MEQ
Direction Générale de l'Évaluation, MEQ
Quebec Association of Protestant School Boards
PAPT/PACT Curriculum Council
Association of English Teachers in Quebec

Background

Attached.



Background

- A. A project proposal was presented in the fall to the English Secondary Language Arts Advisory Council. In particular:
- 1) This project proposal, "Assessment of Writing Abilities of Secondary V Students", was originally presented as an 'epreuve nationale de production écrite' which would have had to be passed as a condition to receiving a High School Leaving Certificate. It is now being called a 'study'.
 - 2) The French Language students have already written the 'epreuve' last year - results are to be published shortly - and it has now been decided that this will be an annual exercise in the French Language Schools with marks counting towards passing the year.
 - 3) The Council members were unanimously against the proposal, as presented, for several technical reasons as well as a few reasons of principle.

The Council was asked if they felt that there was a need for this type of study and, if so, was this the proper way to proceed.

- B. On December 10, 1986, the Secondary Language Arts Advisory Council sent a letter to Mr. Paul Vachon, Directeur, Direction générale de l'évaluation, which was a joint and unanimous negative response to his "bottom line" questions posed during our meeting of November 27, 1986, i.e. -

Is the demand for such data a real need in the anglophone community?

Are the means suggested in the DDE proposal appropriate for securing this data?

Very briefly, the proposal of the DDE does not meet with the approval of the Council. A few reasons are outlined below:-

It is felt that the 'study' is in reality a 'test'. The 'study' would be administered to a sample of students outside the regular June 512 and 522 exams (i.e. in addition to regular matriculation exams). Since all graduating students sit for Language Arts exams, it seems unnecessary to administer a separate test. Why not simply do a study of the Provincial High School Leaving papers and results?

It is an accepted fact that students writing any paper that "doesn't count" don't really perform to the best of their ability, it would seem therefore that the High School Leaving Exam papers would produce more exact data vis à vis the writing abilities of our students.

Moreover, the Council objects to the timing of this proposed study, given that the new Secondary Language Arts I-V Programme is just now being implemented, with many teachers and students having been exposed to a smattering of both the old and new programmes.



UNE DÉFINITION DE L'ALPHABÉTISATION

L'alphabétisation varie selon le temps et le lieu. Dans le monde occidental, l'alphabétisation a, par tradition, signifié la capacité de lire et d'écrire. Une définition générale de l'alphabétisation est «l'habilité de fonctionner de façon efficace dans son environnement».

Être alphabétisé dans un monde technologique est considérablement plus complexe et de plus grande envergure que la simple capacité de lire et écrire.

De nos jours, l'alphabétisation se compose de multiples facettes. La personne alphabétisée est capable de lire, de comprendre et d'évaluer l'information imprimée en toutes lettres, à l'écran, à l'ordinateur et par le biais des arts. La personne alphabétisée peut aussi exprimer de l'information, des idées et des sentiments sous ces formes.

La personne alphabétisée est capable de comprendre la construction qui fut introduite comme une réalité dans un «texte» sous l'une des formes multiples, et comment la réalité du lecteur ou de la lectrice influence l'interprétation d'un texte.

La personne alphabétisée a conscience de la façon dont l'environnement socio-culturel qui lui a été légué forme la compréhension de ce qu'elle perçoit.

La personne alphabétisée a conscience des processus de pensée et d'apprentissage : des siens et de ceux des autres tout à la fois.

Enfin, la personne alphabétisée possède une pensée critique et peut communiquer de façon efficace; elle est capable d'utiliser une compréhension élargie du monde afin d'améliorer ses relations.



LE PARTENERIAT FAMILLE-ÉCOLE

Pourquoi les parents doivent-ils participer?

Tous les parents sont des maîtres, dont l'enseignement est sans doute le plus important pendant les premières années de l'enfant. De plus en plus, des études montrent que, lorsque les parents participent à l'éducation scolaire de leurs enfants, les accomplissements de ces derniers s'améliorent.

Les avantages

Lorsque les parents aident leurs enfants au foyer et restent en contact avec l'école, il n'y a pas que les notes qui s'améliorent. L'estime de soi et la confiance des enfants sont renforcés par la participation attentive des parents. Plus ils en savent sur leurs élèves, plus les maîtres seront efficaces. Et les parents renseignés font des avocats valables pour l'amélioration des systèmes et des ministères de l'éducation.

Que peuvent faire les parents?

Le sens commun aussi bien que la recherche courante confirment ce que les parents savent déjà. En premier lieu, l'apprentissage au foyer est crucial pour l'effort que fera l'enfant à l'école. En second lieu, parler aux maîtres et prendre part aux activités scolaires peut avoir des répercussions directes sur l'apprentissage, le comportement et les attitudes de l'enfant.

Au foyer, les parents peuvent facilement créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et le comportement scolaire:

- Etablissez un endroit calme pour les travaux scolaires;
- Surveillez les devoirs;
- Soyez positif et rassurant;
- Préparez un horaire des tâches;
- Encouragez l'usage des jeux, des lectures et des passe-temps éducatifs plutôt que de laisser les enfants flâner avec des amis ou regarder passivement la télé;
- Poussez les enfants à participer aux activités communautaires et religieuses après l'école (musique, Guides, Scouts, sports, etc.);
- Parler des émissions télévisées, des films, de la vie familiale.



Il est aussi simple pour les parents de participer à la vie scolaire de l'enfant:

- Prenez l'initiative de communiquer avec l'école et les maîtres;
- Assistez régulièrement aux entrevues avec les maîtres;
- Renseignez-vous directement sur les politiques concernant les devoirs, les procédures de bulletins de notes et les exigences requises pour le passage et l'amélioration de votre enfant;
- Assistez aux événements sportifs, académiques et autres des élèves;
- Offrez d'aider bénévolement en classe, à la bibliothèque, à la cafétéria, au gymnase, dans la cour de récréation ou lors de sorties spéciales;
- Participez aux réunions des associations foyer-école ou parents-maîtres, aux événements sociaux ou aux collectes de fonds;
- Participez dès l'élémentaire jusqu'à la fin du collégial.

La Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres oeuvre au rapprochement de la famille et de l'école pour le bien de tous les enfants.

